JOURNÉE CULTURELLE

Contribution de Fadéla Kanouni à la Journée culturelle marocaine de Montréal

Les défis du nouveau code de la famille

Dans un contexte de forte croissance, les femmes apparaissent comme une force économique avec laquelle le Maroc compte puisque c'est durant cette dernière décennie que les marocaines ont acquis le plus de droits, dont notamment le nouveau code de la famille que l'application pose d'énormes défis

onc deux points importants qui ressortent dans l'évolution de la condition des marocaines :

1) Le statut économique et 2) Les défis du nouveau code de la famille

Évolution du statut économique des femmes marocaines durant cette dernière décennie :

Le Maroc est pluriel et le statut des Marocaines aussi

Le statut des marocaines change selon leurs appartenances géographiques et leurs conditions socio-économiques.

Quelles que soit leur statut, elles constituent une vraie force économique.

Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité administrations, secteurs d i v e r s : T e x t i les, agroalimentaires, informatiques, services, tourisme, NTIC, mode, art et culture

Les femmes ont bénéficié de la scolarisation, d une formation plus diversifiée, donc sont plus pressentes dans tous les secteurs en tant que ressources humaines plus qualifiées

D'après les statistiques nationales, une personne active sur trois est une femme.

En tant qu'employeuses, elles sont nombreuses à créer des entreprises dans tous les secteurs et particulièrement dans les secteurs des services.

Ce sont en majorité des PME.

L'AFEM (association des femmes chefs d'entreprise marocaine) vient d'être certifiée ISO 9000 par AFAQ, un organisme de certification international.

Plus de400 entreprises de l AFEM seront en cours de certification. Cette démarche qualité leur permettra de s adapter a un marche international de plus en plus concurrentiel en adoptant des normes internationales.

Elles sont aussi nombreuses dans les toutes petites entreprises informelles artisanales et agricoles.

ESPOD (association pour la promotion de l'entreprise féminine) et d autres qui forment les femmes dans la valorisation des petits métiers traditionnels, dans l artisanat, l art, l agro écologie, le tourisme rural et local, l'art culinaire, la haute couture

Beaucoup de femmes ont pu développer des micros entreprises grâce aux nombreuses associations de micro-crédit (dont la fondation Zakoura). Le faible niveau de vie et le fort taux de chômage encouragent ces femmes à rechercher des activités rémunératrices pour aider aux frais de leurs ménages. Elles constituent 90% des clients et ce sont elles qui remboursent le mieux. Certaines sont passées à des PME

En tant qu'employées, elles sont les chevilles ouvrières dans les industries de transformation, (plus de 50% de la main d'œuvre) qui les recrutent pour leur dextérité en informatique et de par leur formation traditionnelle dans les industries de transformation. C est une main d œuvre pas chère.

Les paysannes et les artisanes sont nombreuses à participer à la production agricole et artisanale (60% sont déclarée employées dans ces secteurs, même sans rémunération). Ce sont elles qui recourent le plus au micro-crédit agricole, au FOGARIM

Par leurs activités de plus en plus diversifiées, les femmes participent à la croissance et au développement, et aux frais des ménages.

Plus de 30% sont déclarées chefs de famille.

Durant cette dernière décennie, une nouvelle génération de femmes est née complètement responsable et conscience de ses droits.

Elles font partie de cette classe moyenne montante dynamique et qui a de I ambition.

On dénombre un nombre croissant d'associations (60) ayant pour objectif la défense des droits des femmes et le développement dont la plupart participent :

- A l'initiative Nationale du développement Humain
- A la défendre du quota en faveur des femmes pour les prochaines élections communales de 2009.

Le Maroc est parmi les rares pays arabes à introduire le concept de genre dans le budget de l'état.

Il a participe aux différentes conférences mondiales sur les femmes

Il est parmi les signataires de la plupart des conventions de lutte contre toute discrimination à l'égard des femmes.

Les associations ont toujours participée aux stratégies des femmes présentées aux conférences internationales sur les femmes, à la cellule IFD, crée au sein de la direction de la coopération internationale

Le secrétariat d état a la famille, aux enfants et aux handicapes a ete crée lors de cette décennie

Ce mouvement associatif amène des actions en vue de la réforme de la première « Moudouana ».

La «Moudouana » établie juste après l'indépendance par des oulémas, à leur chef Allal El Fassi, chef du mouvement nationaliste, était certes adaptée aux conditions des femmes de l'époque, mais elle les maintenaient mineures.

Un nouveau code de la famille

Le nouveau code de la famille est le résultat de la longue et importante lutte des associations féminines mais aussi du soutien apporté par l'implication de chercheurs, de syndicats et de partis et surtout par le Roi.

Mohamed VI a annoncé son adoption dans son discours du10 octobre 2003, pour clore le débat entre le PJD, les réformistes et les associations.

Cette date a été depuis annoncée fête nationale de la femme au Maroc.

Ce texte a créé une révolution par rapport aux codes de la famille des autres pays musulmans.

Il a mis en avant le principe de la coresponsabilité des époux en ayant comme objectif la stabilité des familles et la protection des enfants.

Cette coresponsabilité est l'argument de taille avancé par « Amir El Mouminine » (représentant des musulmans) tel qu'elle est définie dans la version coranique: « les croyants et les croyantes sont solidaires les uns des autres ». Ils incitent au bien et dissuadent du mal ». Ce qui signifie que le Royaume du Maroc est un pays musulman d'ouverture qui est pour un islam ouvert, tolèrent, basé sur des principes d'harmonie, d'union et d'égalité.

C est de ce principe de la coresponsabilité que découlent toutes les autres réformes du texte.

Ainsi la loi permet dorénavant à la femme de participer aux choix la concernant :

l'âge du mariage à la majorité (18 ans), la femme ne se marie plus mineure.

Elle est donc en mesure de prendre des décisions concernant sa famille : le choix de son époux, le divorce, les enfants, le partage des biens et des obligations.

Ce concept de la coresponsabilité correspond aux deux changements économiques significatifs :

- L'entrée des femmes dans le marché du travail
- La part croissante des femmes chefs de famille

Il est aussi base sur une relecture des textes coraniques qui respecte les principes de base du texte bases qui privilégie l'être humain sans discrimination de genre.

Le Maroc reste un exemple pour la réforme de la pensée islamique en faveur des femmes.

Si la réalité est enfin traduite dans la loi, il reste que la diversité des conditions économiques et culturelles pose problème quant à l'application de ce principe de coresponsabilité, d'où les défis de ce nouveau code

2- Les défis du nouveau code de la famille :

Je mettrai en relief des défis autant d'ordre économique que socio culturels

1- Le partage équitable des dépenses au sein des ménages de plus en plus monogames

Ceci répond au droit des femmes au travail et à l'égalité des chances

La disparité des conditions économiques des femmes détermine leur participation aux frais de la famille.

Quand le mari et la femme travaillent, les obligations matérielles sont partagées en fonction des revenus.

Lorsque les femmes travaillent, elles n'hésitent pas à participer aux frais des ménages.

Les femmes chefs de ménages sont seules à assumer les dépenses.

Une forte proportion des femmes au foyer ou qui sont au chômage ne peut participer aux frais des ménages.

2- Cette coresponsabilité pose des problèmes concernent la dot et le versement de la pension.

Leur maintien est justifié dans le cas où les femmes n'auraient pas de revenus.

La dot tend à devenir symbolique. Beaucoup de jeunes par manque de moyens ne peuvent verser une dot. Les femmes aiment recevoir un cadeau de leurs maris mais préfèrent une bague par exemple. Elles veulent donner une autre valeur au couple qui ne soit pas basées sur le matériel

Suite page 19

JOURNÉE CULTURELLE

Les défis du nouveau code de la famille

Suite de la page 18

Dans le cas des pensions versées en cas de divorce en faveur des enfants, la jurisprudence pourrait tenir compte des moyens financiers des hommes et des femmes.

3- Cette coresponsabilité signifie aussi un partage équitable des responsabilités familiales entre femmes et hommes, que ce soit les tâches courantes, l'éducation des enfants ou autres.

Les tâches ménagères restent le fait des femmes, bien que beaucoup d'hommes commencent à participer aux différentes taches familiales.

Certains ménages ont recours au personnel de maison mais ce n'est pas la majorité.

Donc la majorité des actives connaissent plus de stress de par leur double journée de travail, ce qui encourage les employeurs à privilégier plus le recrutement et la promotion masculine.

En période de crise, cette discrimination se fait plus sentir pour les femmes

4-Le défi économique du nouveau code est la mise en valeur du travail ménager.

Les dernières statistiques nationales ont permis par le biais de budgets temps de mettre en valeur la part du travail ménager qui correspond à au moins 40% du PIB, malgré le fait que

L'activité des femmes a encouragé la croissance de secteurs économiques, substituts des activités ménagères (restauration, nettoyage,..)

Or ces évaluations ont omis de mettre en relief la part des hommes et des femmes dans le travail ménager. L'objectif est de mettre en valeur la contribution des femmes dans les ménages et donc de développer des possibilités de prise en charge par la sécurité sociale de ce travail pour les femmes au foyer (ex AMO)

5- La coresponsabilité dans le travail, soit des rémunérations plus équitables entre hommes et femmes, à travail égal salaire égal et des promotions plus équitables.

Si la majorité de la main d'œuvre féminine reste dans les emplois subalternes peu rémunérés, les changements dans les comportements des responsables en faveur des promotions des femmes concernent les femmes diplômées dont le nombre augmentent.

6- La plus grande implication des femmes dans les sphères de décisions économiques et politiques.

La responsabilisation des femmes dans le code de la famille leur a définitivement ôté ce statut de mineur et a encouragé leur plus grand accès aux postes de décisions économiques et mêmes politiques

Ce que nous constatons c'est que les femmes sont moins présentes dans les postes de décisions économiques, que dans la sphère politique où leur participation a significativement augmenté dans le dernier gouvernement, avec 7 femmes



ministres, et lors des dernières législatives avec 35 femmes au Parlement et dernièrement 5 femmes ambassadrices.

L'espoir est une plus forte participation a ux prochaines communales, actuellement seules cinq femmes ont été élues dans les communes les plus concernées par les prises de décisions de la vie quotidienne.

Une plus grande coresponsabilité des femmes dans la sphère de décision publique suppose une prise de conscience plus grande de leur part à s'impliquer plus pour des questions vitales les concernant elles et leurs familles. Mais la plupart n'en ont ni le temps ni l'envie, faute de disponibilité du fait de leur double journée de travail.

Les autorités, des partis politiques et des associations déclarent une ferme volonté d'impliquer plus les femmes dans les postes de décisions économiques et politiques, reste aux femmes d'oser braver les jeux de pouvoirs et la masculinité ambiante, qu'en sera-il lors des prochaines élections ?

7- L'application du nouveau code de la famille et sa vulgarisation.

Des moyens sont mis en œuvre pour le faire connaître plus par les médias, des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du texte et de débats autour de son applicabilité. Le texte reste peu compris.

Le texte s'applique à un Maroc pluriel.

C'est un texte évolutif susceptible d'interprétations.

Des tribunaux de famille sont prévus, le premier a Casablanca. La formation des juges de la famille est en cours, d eux dépend l'application correcte des principes du code.

8- Donc le vrai défi qui se pose aux Marocains et Marocaines d'aujourd'hui, c'est l'acceptation des changements de leurs choix de vies :

Le nouveau code de la famille interpelle tous les Marocains.

Le contexte est évolutif, mais des résistances psycho culturelles et sociologiques demeurent. Les comportements sont souvent en contradiction avec les faits réels.

Le changement juridique de la « Moudouana » a commencé à remuer les consciences et les comportements.

Un premier bilan établi par le ministère de la justice depuis l'entrée en vigueur du code de la famille sur l'année 2007 a montré que les mariages célébrés connaissent une hausse de 9%, la polygamie a reculé, elle ne concerne plus que 0,3% des mariages contractés, le nombre de divorces par entente réciproque a augmenté de 14%, les réconciliations de 6%), des ententes sur le partage des biens. Un projet de code de réconciliation est en cours.

Ceci signifie que beaucoup de gens ont accepté de changer pour évoluer avec leur temps.

Il s'agit de dépasser nos acquis inconscients ancrés, de décoder notre histoire.

Combien sont conscients que les partages de rôles entre hommes et femmes à travers l'histoire ont évolué en fonction des réalités de chaque époque, qu'ils ne sont pas un fait de nature mais des faits de l'histoire ?

Parmi les jeunes générations, des hommes et des femmes ont pu trouver de nouvelles manières de vivre, de partager les rôles de manière plus équitable, tout en essayant de dépasser les schémas dépasses par les faits économiques.

La mondialisation ne signifie pas uniformisation, acculturation mais identité plurielle, enrichissement des acquis positifs des uns et des autres

La crise actuelle peut être porteuse de changement profonds vers un capitalisme a visage plus humain.

Nous devrons tous œuvrer pour faire de notre pays un pays ou il fait bon vivre. Nous marocains d' ici avons à établir des relations hommes/ femmes qui respectent non seulement la loi mais l'esprit de la loi, celle dictée par les hommes et celle inspirée des textes sacrés

Par la force des choses les jeunes ont grandi dans un monde diversifie sur le plan des cultures des civilisations. C'est a nous de faire notre choix de vie pour grandir dans la dignité le réalisme et l humanité tout en respectant l être la nature et donner l exemple a nos enfants. Le maroc a toujours été un pays de brassage des civilisations et des cultures et ouvert au changement.

Montréal, le 29 novembre 2008 Fadéla Kanouni